



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 57594

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le 15e rapport rendu le 3 juin dernier par le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD). Le HCLPD propose d'adapter en permanence les projets sociaux des centres à l'évolution des besoins. Chaque structure est la composante d'un dispositif global dont la cohérence doit être assurée, et qui doit en permanence s'adapter à l'évolution des besoins constatés. Ceci nécessite, chaque fois que nécessaire, d'ajuster la répartition des publics et des moyens. La reconnaissance du statut d'établissement social ou médico-social à toutes les structures faciliterait ce processus d'évolution permanente. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57594

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2009, page 8189

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)